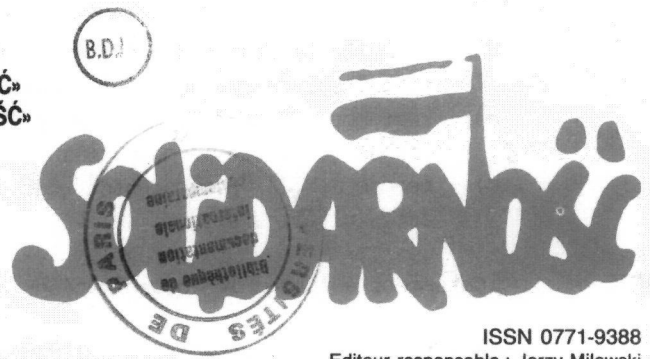


NEWS

Bi-mensuel

15-31 mars 1988
n° 109



ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski
9, av. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique

RESOLUTION SUR LA POLOGNE ADOPTEE PAR LE XIV^{ème} CONGRES MONDIAL DE LA CISL à Melbourne, Australie, du 14 au 18 mars 1988

- RAPPELANT** que la naissance en 1980 de NSZZ "Solidarnosc", le premier syndicat authentique et indépendant de n'importe quel pays à régime communiste, a offert aux travailleurs et au peuple polonais une occasion unique de prendre part à la solution des difficultés du pays et que ceci a été brutalement supprimé par la loi martiale, le 13 décembre 1981;
- RENDANT** hommage à NSZZ "Solidarnosc" pour sa défense continue, malgré la répression policière, des droits de l'homme et des droits sociaux et économiques des travailleurs et du peuple polonais;
- SALUANT** l'affiliation, le 19 novembre 1986, de NSZZ "Solidarnosc" à la CISL;
- PRENANT ACTE** du fait que le gouvernement de Pologne n'a toujours pas donné satisfaction aux deux demandes contenues dans la Résolution adoptée par le 13^{ème} Congrès mondial de la CISL, notamment la libération de tous les syndicalistes détenus et la reprise, par les autorités, d'un dialogue avec les travailleurs polonais, tels qu'ils sont représentés par NSZZ "Solidarnosc";
- INDIGNE** par le refus des autorités polonaises d'autoriser le Président Lech Walesa et d'autres délégués de NSZZ "Solidarnosc" à se rendre à Melbourne pour participer au Congrès actuel; et
- CONDAMNANT** cette action arbitraire qui enfreint les principes de la liberté d'association contenus dans la Convention n° 87 de l'OIT, ratifiée par la Pologne;
- CONVAINCU** que la pleine participation des travailleurs, tels qu'ils sont représentés par NSZZ "Solidarnosc", à la planification de la réforme économique est plus que jamais indispensable, si l'on veut arrêter le déclin continu, depuis l'imposition de la loi martiale, des niveaux de vie des travailleurs polonais et de leurs familles, ainsi que la détérioration grave des conditions de travail;
- REGRETTE** l'échec de l'OPZZ, une centrale établie par les autorités et qui a des liens étroits avec elles, à prendre des initiatives en faveur du pluralisme syndical et contre la répression anti-syndicale;
- DENONCE** le refus méprisant du gouvernement d'honorer ses obligations légales aux termes des Conventions clés de l'OIT sur la liberté syndicale et la négociation collective et les Recommandations de la Commission d'investigation de l'OIT sur la situation syndicale en Pologne;
- SOUTIENT** pleinement les efforts de NSZZ "Solidarnosc" pour étendre et développer ses activités officielles dans les entreprises, obtenir l'enregistrement légal des comités fondateurs de NSZZ "Solidarnosc", continuer le processus de renforcement des organismes régionaux et nationaux de NSZZ "Solidarnosc" pour maintenir des contacts étroits avec le mouvement syndical libre international par le biais de son Bureau de Coordination à l'Etranger;
- CONDAMNE** sévèrement la répression policière, judiciaire et économique brutale qui est toujours exercée contre les militants de NSZZ "Solidarnosc" et d'autres organisations qui oeuvrent pour les droits de l'homme et les droits syndicaux;
- RECLAME** que le gouvernement passe immédiatement à l'action pour :
- a) mettre en vigueur les dispositions légales existantes, qui autorisent le pluralisme syndical, et rétablir les pleins droits syndicaux et les droits de l'homme en Pologne, comme garantis par les Accords sociaux d'août 1980,

40P 12007

- b) rétablir le statut juridique total de NSZZ "Solidarnosc" ainsi que le droit, pour ce syndicat, de poursuivre ses activités légitimes sans le moindre obstacle de la part de l'Etat,
- c) reprendre le dialogue avec NSZZ "Solidarnosc", dans l'intérêt des travailleurs polonais et dans le but de sortir le pays de la crise économique et écologique toujours plus grave, et
- d) rendre à NSZZ "Solidarnosc" tous ses biens confisqués illégalement le 13 décembre 1981 et à des dates ultérieures;

DEMANDE instamment à toutes les organisations affiliées et Secrétariats Professionnels Internationaux de :

- a) maximiser l'aide à NSZZ "Solidarnosc" dans le cadre des programmes CISL/NSZZ "Solidarnosc",
- b) profiter de toute occasion pour soutenir NSZZ "Solidarnosc" et pour faire savoir qu'ils continuent à reconnaître ce syndicat comme le seul représentant authentique des travailleurs polonais,
- c) refuser tous les contacts officiels avec l'OPZZ et la reconnaissance de l'OPZZ et dire clairement, quand l'occasion se présente, que toute coopération avec cette organisation dépendra de son soutien public, sans ambiguïté, en faveur de la pleine reconnaissance de NSZZ "Solidarnosc" aux termes de la loi polonaise, et
- d) soutenir, par des démarches auprès de leurs gouvernements respectifs, les actions entreprises par la CISL auprès de l'Organisation Internationale du Travail, en vue du rétablissement des pleins droits syndicaux et des droits de l'homme en Pologne, y compris le statut juridique de NSZZ "Solidarnosc".

LES PRISONNIERS POLITIQUES EN POLOGNE

LA COMMISSION Nationale Exécutive (KKW) de NSZZ "Solidarnosc" a, par sa déclaration du 29.02.88, lancé un appel à l'opinion publique internationale:

Depuis septembre 86, la propagande de la République Populaire de Pologne affirme que la Pologne est un pays sans prisonnier politique. C'est un mensonge. En réalité, il y a en Pologne au moins 11 prisonniers politiques, souvent condamnés sous de fausses accusations de droit commun, de même que 11 prisonniers de conscience, des jeunes gens condamnés pour avoir refusé de prêter le serment militaire ou pour avoir refusé de prêter le service militaire. Il s'agit de:

Jan Andrzej GORNY, Katowice, arrêté le 19.11.87 et condamné le 25.01.88 à un an et demi de prison; Adam HODYSZ, Gdansk, arrêté le 26.10.84 et condamné à 6 ans de prison; Hanna KARNIEJ-LUKOWKSA, Wroclaw, arrêtée le 09.11.87 et condamnée le 09.01.88 à trois mois de prison; Andrzej KOLODZIEJ, Gdansk, en détention préventive depuis le 22.01.88; Kazimierz KRAUZE, Cracovie, arrêté le 06.03.86 et condamné le 26.06.86 à 5 ans de prison; Kornel MDRAWIECKI, Wroclaw, en détention préventive depuis le 09.11.87; Gabriel PLAMINIAK, Wroclaw, en détention préventive depuis le 04.03.87; Andrzej Marek SUPINSKI, Katowice, en détention préventive depuis le 27.12.87; Boguslaw SZYBALSKI, Elblag, arrêté le 11.07.87 et condamné le 21.12.87 à un an et demi de prison; Krzysztof SZYMANSKI, Gdansk, en détention préventive depuis le 30.09.87; Krzysztof WOLF, Varsovie, arrêté le 19.09.87 et condamné le 23.12.87 à 2 ans de prison;

ainsi que: Mariusz BAJDA, Szczecin, en préventive depuis le 02.12.87; Piotr BEDNARZ, Gdynia, arrêté le 21.10.87 et condamné le 31.12.87 à 3 ans de prison; Jacek BORCZ, Kolobrzeg, arrêté le 05.10.87 et condamné le 17.11.87 à 3 ans de prison; Slawomir DUTKIEWICZ, Bydgoszcz, arrêté le 12.11.87 et condamné le 09.12.87 à deux ans et trois mois de prison; Krzysztof GOTOWICKI, Gdynia, arrêté le 27.12.87 et condamné le 10.02.88 à 3 ans de prison; Oskar KASPEREK, Katowice, arrêté le 27.04.87 et condamné le 18.08.87 à 2 ans de prison; Leszek KLEPACKI, Cracovie, arrêté en février 87, condamné à un an et demi de prison; Piotr ROZYCKI, Bydgoszcz, arrêté le 16.06.87 et condamné le 28.07.87 à deux ans et demi de prison; Kazimierz SOKOLOWSKI, Gorzow Wlpk, arrêté le 29.12.87; Wojciech WOZNIAK, Szczecin, arrêté le 18.11.87 et condamné le 12.01.88 à deux ans et trois mois de prison; Piotr ZDRZYNSKI, Lodz, condamné le 25.11.87 à deux ans et trois mois de prison.

La KKW de NSZZ "Solidarnosc" s'adresse aux organisations internationales de défense des droits de l'homme et du citoyen, aux syndicats libres et à toutes les personnes de bonne volonté, pour qu'ils aident à la libération des prisonniers. Nous appelons à organiser des actions pour leur défense.

JAN-ANDRZEJ GORNY, membre de la KKW de NSZZ "Solidarnosc" et représentant de la région de Silésie-Dabrowski, condamné à un an et demi de prison, pour non-paiement de pension alimentaire et falsification de documents d'identité, mène une grève de la faim depuis le 1 février. Il proteste ainsi parce qu'il ne peut recevoir la visite de son épouse et de sa fille; par cette grève, il proteste également contre sa condamnation. Depuis le 10.02, Gorny est nourri de force; pendant les deux premières semaines, il a perdu 11 kg.

SLAWOMIR DUTKIEWICZ, militant de "Liberté et Paix" (WiP), condamné à 2,5 ans de prison, mène sans interruption une grève de la faim depuis son arrestation le 12.11.87. Nourri tous les deux jours, il pèse actuellement 48 kg; il a perdu 25 kg. Détenu dans une cellule isolée acoustiquement, il ne peut recevoir de courrier et l'argent qu'on lui envoie est confisqué en avance de l'amende non-payée de 400 mille zlotys prononcée contre lui. En janvier, il a été sévèrement battu. Son état de santé suscite de graves inquiétudes.

POUR LA DEFENSE DE ADAM HODYSZ

Il y a quelques semaines la Cour Suprême a à nouveau réduit la peine prononcée contre les meurtriers du père Jerzy Popieluszko: la condamnation de Piotrowski a été ramenée à 15 ans, celle de Pietruszka à 10 ans, Pekala à 6 ans et Chmielewski à 4,5 ans de prison. La même Cour Suprême a en son temps significativement augmenté la peine de prison prononcée contre deux fonctionnaires de police (MO), le capitaine Adam Hodysz (6ans) et Piotr Siedlinski (4ans), condamnés fallacieusement pour corruption, et en fait, pour collaboration avec NSZZ "Solidarnosc". Aucune amnistie ne leur a jamais été appliquée. Adam Hodysz est toujours emprisonné, tandis que Piotr Siedlinski est en fuite. Ces doubles mesures sont dans ce cas particulièrement évidentes et révoltantes. C'est pourquoi nous exigeons l'annulation des peines de Hodysz et Siedlinski et la libération du cpt Hodysz. NSZZ "Solidarnosc" ne peut oublier ces deux fonctionnaires de la police poursuivis pour des raisons politiques.

Le 7.2.88, la Commission Nationale Exécutive de NSZZ "Solidarnosc".

LECH WALESZA a annoncé que trois militants de NSZZ "Solidarnosc" qui avaient participé avec lui le 17 janvier au dépôt d'une gerbe à Auschwitz à la mémoire des victimes du camp d'extermination, en présence de plusieurs Prix Nobel, dont Elie Wiesel, avaient été condamnés à de lourdes amendes par un tribunal de simple police. La voiture dans laquelle la gerbe avait été amenée, a été confisquée.

PROTESTATIONS DANS LES ENTREPRISES contre les hausses de prix:

Le personnel du dépôt n°5 des Transports Municipaux (MPK) de Wroclaw a mené une grève de 2h le 5 mars et a obtenu une promesse d'augmentation de la compensation salariale.

Les travailleurs du département de régénération de compresseurs de l'Usine de Réparation Mécanique Agricole de Slupsk ont exigé le 4 mars des hausses salariales. Après deux heures de grève, la direction a promis une augmentation avant fin-mars.

Le personnel de la Filature Lainière "Weldoro" de Bielsko-Biala a mené une grève de 3h le 26 février, protestant contre l'insuffisance de la prime de 14ème mois. La grève fut suspendue après que le président du Conseil Ouvrier eut annoncé que l'argent versé n'était qu'une avance sur le 14ème mois. Le lendemain, la police de sécurité (SB) a mené dans l'entreprise des interrogatoires, cherchant les meneurs de la grève.

90% des travailleurs de l'hôpital de Pabianice, près de Lodz, ont refusé d'acquitter leur salaire le 1er mars. Plus tôt, ils avaient quitté en masse la salle où on les avait conduits pour rencontrer A. Miodowicz, président des néo-syndicats officiels OPZZ. Une centaine d'employés de l'hôpital Pirogowa de Lodz ont également refusé d'acquitter les compensations salariales en mars; après une rencontre avec le directeur, qui les a assurés de son soutien dans toutes les revendications salariales, les employés ont acquitté leur compensation le 10 mars.

LA COMMISSION Régionale Exécutive (RKW) de NSZZ "Solidarnosc" de Silésie-Dabrowski a été élue le 26 février par une assemblée de 30 militants. Henryk Sienkiewicz

(qui fut, pendant la période légale de "Solidarnosc", président de la Commission Nationale Minière) a été élu président de la RKW, Michal Luty, 1er vice-président et Kazimierz Switon, 2ème vice-président. L'assemblée a voté un appui aux revendications salariales des travailleurs des services de santé et une intervention auprès du porte-parole (gouvernemental) des droits civils, le prof. Letowska, en faveur du rétablissement du pluralisme syndical.

"J'INTERDIS LA CREATION de l'association appelée "Association sociale pour la levée de la peine de mort"... La création et le fonctionnement d'une telle association pourrait constituer un danger pour la sécurité, la paix et l'ordre public", telle est la décision du Service Socio-Administratif de Varsovie portée le 25 février à la connaissance des membres-fondateurs de l'association.

DANS LES SERVICES DE SANTE:

"Nous exigeons des médicaments, des lits d'hôpitaux et des augmentations salariales - NSZZ "Solidarnosc" des Services de Santé de la région de Gdansk", sous ce slogan, plusieurs centaines de représentants des Services de Santé (ZOZ) de l'agglomération de Gdansk ont manifesté le 24 février.

Cette manifestation s'est déroulée après une réunion organisée par l'Association Polonaise de Médecine Générale et Ambulatoire, en présence d'environ 600 représentants. Lors d'une discussion animée, des explications furent exigées des médecins provinciaux et municipaux présents. Une pétition à la Diète a été votée, réclamant une hausse des salaires jusqu'à la moyenne nationale plus 1% (selon les données officielles de l'Office Central de Statistiques -GUS-, le salaire moyen dans les services de santé représentait, en décembre 87, 77% du salaire moyen dans l'économie nationalisée).

Dans toute la Pologne, la tension monte dans les services de santé. "Les conditions de soins catastrophiques dans les centres de santé, le manque de moyens et les conditions salariales font que les infirmières, femmes de salle, travailleurs techniques changent d'emploi, et les médecins fuient les contacts avec les patients", écrit la Commission Nationale des Services de Santé de NSZZ "Solidarnosc" et la Commission Sociale de Santé dans un appel demandant l'appui de la société. Au lieu d'une restructuration attendue depuis longtemps de l'organisation des services de santé, qui devraient être basés sur une gestion et des rémunérations logiques, on a introduit une hausse salariale (suite aux augmentations de prix) apparemment importante mais qui ne rattrape même pas la moyenne nationale.

Les médecins du Service de Santé de Olesnica, près de Wroclaw, réclament une augmentation de leurs salaires au niveau de ceux de l'industrie. Le syndicat officiel des Services de Santé de Varsovie-Zoliborz a suspendu le 1er mars son affiliation à la Fédération des Syndicats officiels des Travailleurs de Santé, pour protester contre l'injuste répartition des compensations salariales et contre la position de la Fédération qui a soutenu cette répartition.

"Nous protestons contre la dégradation permanente des services de santé. Nous exigeons la création d'un authentique conseil autogéré, comprenant la Chambre Médicale, pour exercer un contrôle des pleins pouvoirs

des directeurs des différents centres. Nous n'acceptons pas d'être contraints au rôle, faiblement payé, d'un service fonctionnant par nécessité, dans bien des cas, à la limite de la charité", peut-on lire dans une pétition de protestation adressée au ministre de la Santé, signée massivement dans les hôpitaux de Varsovie. L'envoi de lettres de protestation s'étend à Varsovie, Gdansk, Wroclaw, Lublin, Plock, Lodz, Sieradz et Piotrkow.

PROTESTATIONS DES AGRICULTEURS

Un groupe de 84 agriculteurs de la province de Tarnobrzeg a adressé la lettre suivante à la Diète:

Nous déclarons que la nouvelle hausse des prix des biens et services ainsi que l'augmentation significative des charges financières en faveur de l'état suscite à la campagne un profond découragement. Cela décourage beaucoup d'agriculteurs à développer leur production agricole et à épargner. De plus, la hausse des prix d'achats (par l'état) des produits agricoles ne compense pas l'augmentation des prix des moyens de production agricole et de tous les produits industriels, services et charges financières pesant sur les fermiers. La hausse si importante des prix des tracteurs et de certaines machines agricoles déficitaires est particulièrement injuste. De nombreux agriculteurs parmi nous, cherchant depuis des années à acheter un tracteur ou d'autres machines, ou aussi certains matériaux de construction, ayant en prévision de cet achat une épargne durement acquise, sont de plus en plus tout simplement dépouillés par les autorités. C'est là un des nombreux et perfides moyens pour brimer les agriculteurs engagés dans une activité socio-politique ou syndicale indépendante. On sait que le système socio-politique et économique en vigueur en Pologne s'est révélé inefficace et a conduit notre pays à une grave crise. Le plan adopté par le parti et le gouvernement pour en sortir au moyen des instruments économiques de la 2ème étape de la réforme, a dès le début rencontré l'opposition de la société qui s'est exprimée clairement lors du referendum du 29 novembre 87. La présente réforme, comme toutes les précédentes, se révélera une complète fiction si sa réalisation reposera sur les seules hausses de prix, visant à maintenir l'actuel système socio-politique et à conserver au pouvoir les gouvernants de notre pays. C'est pourquoi nous maintenons notre précédente revendication: l'application, avec une réelle réforme économique, d'une réforme socio-politique en Pologne. Il faut entre autres réformer immédiatement toute l'administration d'état. Un moyen en est les prochaines élections locales. La réforme doit également rétablir en Pologne le pluralisme syndical et politique. C'est là une condition indispensable de la réussite de toute réforme économique et de la sortie du pays de la crise persistante."

LE SYNDICAT PEUT FAIRE BEAUCOUP; voici des extraits d'une interview de Janusz Mazurek, juriste, membre de la Commission d'Intervention et de Légalité de NSZZ "Solidarnosc" pour la région de Lublin. Question: Certains se plaignent de la faible activité des structures du syndicat... Réponse: Il existe un certain découragement social pour toute activité, résultant pour une large mesure du manque de buts concrets et de possibilités de leur réalisation rapide. Notre Commis-

sion a des buts bien définis: l'aide financière, matérielle et juridique aux personnes poursuivies. Q: Cela influence-t-il les pratiques répressives du pouvoir? R: Nous avons des cas de solutions positives de questions difficiles, p. ex. devant les tribunaux du travail. Nous aidons également les personnes licenciées à trouver un autre emploi. Cela crée une atmosphère favorable et a des aspects préventifs. Les directions d'usines, quand les "organes du pouvoir" font pression pour licencier un travailleur politiquement peu commode, doivent quand même tenir compte des règles réelles de licenciement, puisqu'elles existent encore. La législation du travail totalement anti-ouvrière, répressive semble s'est adoucie. Q: Les gens souvent hésitent à demander l'aide de "Solidarnosc", craignant que cela n'aggrave leur cas... R: Oui, de tels cas existent. Nous agissons alors sans étiquette. Entre l'action ouverte et l'action clandestine, il y a encore l'action discrète. Nous informons la personne à aider que nous sommes de "Solidarnosc" mais cette information ne sort pas d'un petit cercle de gens. Q: Le mot de "légalité" a traditionnellement des connotations désagréables. Surtout, après les modifications intervenues suite à l'état de guerre, il est difficile de donner un sens au principe de respect strict de la lettre de la loi. Il faut la briser, ce qui peut conduire à ne plus respecter aucune norme... R: La connaissance et le respect de la loi a une signification positive pour le fonctionnement de la société, mais en cas d'inadéquation avec certains points de la loi (p. ex. sur le rôle dirigeant du POUJ) chacun a le droit de les ignorer; c'est ce qu'on appelle la désobéissance civile. Je suis prêt à violer la loi et à en accepter les conséquences si cette loi est contraire aux principes d'une société normale et à la tradition nationale. P. ex., la loi ne prévoit pas de défense appropriée dans les procédures des tribunaux de simple police; aussi, je considère que le citoyen a le droit d'ignorer ces procédures. La récente création du poste officiel d'ombudsman ne résout rien. Nous vivons dans un système non-démocratique, à parti unique. Tant que cela ne changera pas, toutes les institutions juridiques resteront soumises aux limites du système et inefficaces.

DANS LES ENTREPRISES:

A la mine de Lubin, dans plusieurs puits, la température dépasse la norme autorisée (28°) et la ventilation est insuffisante. Les mineurs sont contraints de travailler dans ces conditions pendant 2-3 heures par jour après quoi on les transfère ailleurs. De cette manière, ils ne peuvent bénéficier de la réduction du temps de travail (6h) qui n'est accordée qu'après 4h de travail dans des conditions nuisibles. Les mineurs réticents à travailler dans de telles conditions y sont contraints par la menace de réduction de leurs salaires. Malgré la température élevée, l'humidité et la pollution de l'air, pendant les 2ème et 3ème équipes, la ventilation est coupée pour économiser de l'énergie, en violation des règles de sécurité.

A l'usine électrique de Wroclaw, dans l'atelier de soudure, les ouvriers revendiquent le paiement de la prime de travail dans des conditions nuisibles. Les inspections sur les conditions de travail sont menées par la direction pendant la pause; ainsi, aucune violation des règlements n'est constatée.